

délégués - en exercice ...	85
- présents	50
Pouvoirs	7
Total votants	57

Affaire n°058/06-2021

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 1

NOTA :

Le président certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché au siège du syndicat à Tournan-en-Brie, le 07/07/2021

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU SIETOM
SEANCE DU 29 JUIN 2021**

L'An deux mil vingt-et-un le mardi 29 juin à 18 heures, le Comité Syndical du syndicat mixte pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères de la région de Tournan-en-Brie (SIETOM), dûment convoqué le 22 juin 2021 s'est réuni au siège du syndicat à Tournan-en-Brie sous la Présidence de Monsieur Dominique Rodriguez, président.

Secrétaire de séance : Virginie Brinjean

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC):
Bruno REMOND, Cédric LESEINE, Patricia CASIER, Eric CANTAREL, Olivier DEVAUX, Jean-Paul BONVOISIN, Jean-Michel METIVIER, Jean-Claude OMNES, Jean-Pierre FERNANDES, Deborah BERNARD, Virginie BRINJEAN, Jean-Claude COCHET, Jacqueline MOERMAN, Nathalie SEMONSU, titulaires et Xavier KERSUAL, Guillaume CHATELOT, Pierre MURON, suppléants.

Représentant la communauté de communes l'Orée de la Brie (CCOB) :

Jean-Rémi BERTRAND, Pascale PRUNET (arrivée après le vote pour la signature du marché pour la fourniture de composteurs et de bio seaux), titulaires.

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS):

François WARMEZ, titulaire.

Représentant la communauté d'agglomération Marne et Gondoire (CAMG, Pontcarré) :

André LEFRANCOIS, Denis THOUVENOT, titulaires.

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) :

Dominique BECQUART, Gérard TABUY, Hocine OUMARI, Flora PHONGPRIXA, Analia HALLER, Armando OURSEL, Jean-Bernard BLONDIN (arrivé après le vote pour l'acquisition des 3 terrains) titulaires.

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :

Dominique BENOIT, Marie-Paule DEVAUCHELLE, Christian TIENNOT, Jean-Marie CHAVANCE, Marie-Laure MORELLI, Laurent GAUTIER, Alain GREEN titulaires.

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB):

Patrice LEGRAND, David VICENTE, Thierry HERRY, Frédéric POUPINOT, Christian COQUELET, Jonathan CHAUMONT, Jean-Claude COCQUELET, Jean-Claude MERAKCHI, Nathalie ROBAEYS, Michèle BENECH, Laurence BARBAUX, Dominique RODRIGUEZ, titulaires, Josiane TROTTIER, Julie GYONNET, suppléantes.

Pouvoirs :

- de M. Groslevin à Mme Moerman (CCBRC)
- de M. Piot à Mme Semonsu (CCBRC)
- de M. Gandrille à M. Becquart (CAPVM)
- de M. Vasseur à Mme Haller, (CAPVM)
- de Mme Mirat à M. Legrand (CCVB)
- de M. Caldonnazo à M. Herry (CCVB)
- de M. Pouillot à Mme Barbaux (CCVB).

Absents non représentés :

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) : Xavier Mauborgne (excusé), Louis-Marie Saoût (excusé), Patricia Chauvaux, Thomas Berthon, Jean-Pierre Meudec (excusé), Loïc Le Dieu de Ville, Olivia Leseigneur (excusée), Jérôme Rapillard, Alain Brucher.

Représentant la communauté de communes l'Orée de la Brie (CCOB) : Franck Grasseler (excusé), Francis Gisselmann (excusé).

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) : Aline Courderc, Yannick Ponce, Michelle Bouilland-Chauveau (excusée).

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) : Eric Sérafin-Bonvarlet, Grégoire Cordesse, Patrick Vordonis, (excusé), Suzanne Barnet (excusée), Patrick Salmon (excusé)

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) : Marc Tétard, Stéphane Robert, Eddy Bapelle, Hugues Marcelot, François Moratille, Arnaud Fabre, Philippe Louise Dit Mauger, Maurice Blanchard (excusé), Jean-Claude Delavaux.

058. DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 1 :

Il est donc proposé de prendre la décision modificative ci-dessous :

Section d'investissement

	CREDITS REDUITS			CREDITS OUVERTS		
	Compte	Opération	Montant	Compte	Opération	Montant
Investissement	020 Dépenses imprévues	OPFI	- 58 307.47€	2313 Construction	20002 « Divers »	+ 58 307.47€

Section de fonctionnement

	CREDITS REDUITS		CREDITS OUVERTS	
	Compte	Montant	compte	montant
Fonctionnement	66112	- 5 914.89 €	611	+ 5 914.89 €

Sur proposition du Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2322-1, L2322-2 et L3322-1

Vu la délibération n° 047/06-2021 portant sur l'adoption du budget primitif 2021,

Vu l'exposé des motifs,

Considérant que des opérations doivent être corrigées pour se conformer au budget

Le Comité Syndical **APPROUVE** la décision modificative n° 1 ci-dessus.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Tournan-en-Brie, le 30 juin 2021.



Certifié exécutoire,
Par affichage et transmission,
en Préfecture.

Le Président,
Dominique RODRIGUEZ.
Signé électroniquement.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif, situé au 43 rue du Général de Gaulle – 77000 Melun ou via la plateforme www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.